

ESPÈCES D'EAU DOUCE

L'élevage d'une truite demande de 10 mois à 2 ans. Il se déroule de la façon suivante :



- **1. Fécondation et incubation**

La laitance des mâles et les œufs des femelles sont prélevés sur les poissons reproducteurs puis mélangés. Le développement embryonnaire des poissons (phase délicate) se fait dans les incubateurs.

- **2. Eclosion**

L'éclosion termine la période d'incubation et dure en moyenne entre 1 à 2 semaines selon la température de l'eau. Les œufs donnent naissance aux alevins que l'on commence à alimenter lorsque leur vésicule vitelline est presque résorbée.

- **3. Alevinage 2 à 9 mois :**

L'alevinage commence à 1 mois et demi, les poissons pèsent alors entre 5 et 10 grammes. Ils sont placés dans des bassins en pleine eau.

À 50 grammes, on les appelle des truitelles. Ils atteignent le stade adulte à 200 grammes, dix mois plus tard.

- **4. Grossissement 10 à 24 mois :**

Les truites sont élevées dans des bassins extérieurs. A 12 mois, la truite Arc-en-Ciel pèse 250g, à 18 mois 1 kilo et à 2 ans 2 kilos.

L'alimentation des poissons d'élevage est strictement encadrée et fait l'objet de nombreuses avancées. Ainsi, cette alimentation, qui incorpore des farines et des huiles de poissons pour les espèces omnivores à dominante carnivore, permet de valoriser des espèces non consommées par l'homme et dont les pêcheries sont gérées par quota, dans le but de ne pas appauvrir la ressource.

D'autre part, les poissons d'élevage sont d'excellents transformateurs de ces farines de poissons dont le rendement est ainsi optimisé.

Pour une meilleure qualité et une traçabilité exemplaires, les pisciculteurs sont tenus d'assurer un suivi des lots élevés dans leurs bassins en tenant à jour un registre d'élevage qui peut être contrôlé à tout moment par les services vétérinaires. Ce registre permet de connaître précisément l'historique de chaque lot : identification des bassins, alimentation, manipulations effectuées (tri, soin, interventions vétérinaires...), durée de séjour...